



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP RENNES 2  
SAID 1ER SECTEUR  
2 BD MAGENTA  
35044 RENNES CEDEX

## Vos références

**Numéro fiscal :**  
Déclarant 1 (C) : 19 78 127 914 413  
Déclarant 2 (C) : 05 26 672 888 007  
**Référence de l'avis :** 23 35 A191687 08  
**Adresse d'imposition au 01/01/2023 :**

6 RUE DES BOUVREUILS  
35530 SERVON SUR VILAINE  
Numéro FIP : 350 73 03 2846687789 3 A  
Numéro de rôle : 011  
Date d'établissement : 10/07/2023  
Date de mise en recouvrement : 31/07/2023  
**Identifiant service :** 35054

## Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV  
SIP RENNES 2  
SAID 1ER SECTEUR  
2 BD MAGENTA  
CS 24441  
35044 RENNES CEDEX

\* (service gratuit + coût de l'appel)

## Somme qu'il vous reste à payer

**0 €**

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.

**Revenu fiscal de référence :** 32 688  
**Nombre de parts :** 5,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

# Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 19 78 127 914 413

# Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : COUREAU

Déclarant 2 - Nom de naissance : HUTIN

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M		2		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				5,00
<b>Détail des revenus</b>				
Salaires.....		Déclar. 1 32573	Déclar. 2 518	Enfant(1) 0
Revenus des salariés des particuliers employeurs.....			4384	1249
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....			0	
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....	32573		4902	1249
Déduction 10% ou frais réels.....	- 5358		- 490	
Déduction minimale.....				- 472
Salaires, pensions, rentes nets.....	27215		4412	777
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>32404</b>
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>32404</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				0
<b>REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup></b>				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré 4	Montant retenu 4	Montant réduction 0
Montant de la réduction d'impôt.....				
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>				- 0
Montant net de votre imposition.....				0
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2022 dû <sup>53</sup> :				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....				<b>32688</b>

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

**Revenus exonérés**

Heures supplémentaires et jours RTT.....  
Heures supplémentaires et jours RTT.....

Déclarés  
Nets

**Déclar. 2**  
316  
284

**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....

**Déclar. 1**  
16253

**Déclar. 2**  
16253

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

4052

4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....

= 16394

= 16394

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023**

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://www.impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gérer-mon-prélèvement-à-la-source) ouappelez le 0809 401 401